



### VOYAGER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

#### LES CONDITIONS D'ACCÈS ET TITRES DE TRANSPORT

> Dans le bus, tout voyageur dès 12 ans doit être muni d'un titre de transport valide ou l'acquérir à la montée, auprès du conducteur. La gratuité est accordée aux enfants de moins de 12 ans. En dessous de 10 ans, ils doivent être accompagnés d'un adulte dans le bus.

> Le voyageur doit présenter et valider systématiquement son titre de transport auprès du conducteur à chaque montée.

> Le voyageur doit rester en possession de son titre durant tout le voyage et le conserver en état afin de ne pas entraver l'action du contrôle. Tout titre illisible sera considéré comme non valide.

> Les moyens de paiement acceptés à bord des bus sont les espèces, les chèques bancaires (sur présentation d'une pièce d'identité), chèque vacances (la différence entre la valeur du chèque et le titre acheté ne peut être remboursée). Pour les règlements en espèces, il est demandé au voyageur de préparer l'appoint pour l'acquisition de leur titre de transport.

#### CONTRÔLE

Tout voyageur est tenu de présenter son titre de transport à tout agent de contrôle assermenté.

### VOYAGER EN BUS

> Le voyageur doit se présenter à un point d'arrêt autorisé et faire signe au conducteur de s'arrêter.

> La montée s'effectue uniquement par la porte avant, sauf aménagement particulier pour les personnes à mobilité réduite.

> Les personnes à mobilité réduite, ainsi que leur éventuel accompagnateur sont prioritaires à la montée.

> La descente ne peut s'effectuer qu'à des points d'arrêt autorisés. La montée et la descente doivent avoir lieu à l'arrêt complet du véhicule.

> Hors été, Bisca Bus circule à la demande et sur réservation préalable en contactant au plus tard la veille le 05 58 56 80 86.

### VOYAGER ENSEMBLE

#### TOUT VOYAGEUR DOIT :

> tenir compte des annonces, avertissements ou consignes des conducteurs ou contrôleurs ;

> avoir une tenue correcte (pas de torse nu, chaussures obligatoires) ;

> les voyageurs doivent être assis et ceinturés durant le transport. Le conducteur doit refuser de prendre des personnes en surnombre dans le véhicule.

#### IL EST INTERDIT :

> d'entretenir des conversations avec le conducteur pendant la marche sauf motif valable

> de fumer ou vapoter, d'utiliser allumettes ou briquets ;

> de manger, ou boire dans les véhicules

> de troubler la tranquillité des autres voyageurs ;

> d'utiliser les dispositifs d'arrêt d'urgence et toutes commandes liées au poste de conduite

> d'empêcher la manœuvre des portes ou des dispositifs de sécurité, d'ouvrir les portes après le départ et pendant la marche du car ou avant l'arrêt complet ;

> L'accès au véhicule est interdit à toute personne en état d'ivresse, manifestant un comportement agressif, ou à toute personne dans une tenue ou un état d'hygiène susceptible d'incommoder les voyageurs. Le conducteur est libre de refuser, s'il l'estime nécessaire l'accès du véhicule à tout voyageur sur les motifs sus énoncés.

#### PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

> Tous les cars n'étant pas encore accessibles, les personnes à mobilité réduite sont invitées à se faire connaître auprès de l'opérateur du réseau Bisca Bus afin que celui-ci puisse prendre toutes les dispositions visant à organiser et faciliter leur voyage.

#### CORRESPONDANCES

> Les horaires Bisca Bus sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions de circulation. Pour toute correspondance avec XL'R, il est recommandé d'anticiper son départ.

#### GROUPES

> Les groupes constitués de plus de 10 personnes n'ayant pas au préalable contacté l'opérateur du réseau Bisca Bus ne seront pris en charge que dans la limite des places disponibles.

#### ANIMAUX

A l'exception des chiens guide d'aveugle ou d'assistance (dispensé du port de muselière), seuls les animaux de petite taille et transportés dans une cage ou panier fermé sont tolérés dans le Bisca Bus. Le transport de ces animaux est gratuit.

#### BAGAGES

> les paquets peu volumineux susceptibles d'être portés sur les genoux sans gêne pour les voisins ;

> les bagages de moins de 10 kg et ne dépassant pas 0,50 m X 0,5 m x 0,5m. Ils devront être placés sous le siège ou dans les porte-bagages pour les véhicules équipés.

> Les bagages plus encombrants (poussettes, petits chariots à provisions, vélos, planche de surf) seront placés dans les soutes dans la limite des places disponibles. Le transport de ces objets est gratuit.

> les paquets comprenant des produits dangereux sont interdits dans les bus.

#### VOL OU AVARIE DANS LES SOUTES

> Les bagages ou paquets sont transportés sous la responsabilité des voyageurs. Le propriétaire est responsable des dégâts occasionnés par l'embarquement de ses bagages.

Toutefois, en cas de responsabilité établie du fait du transporteur, des indemnités peuvent être allouées (conditions à consulter sur le Règlement complet du réseau disponible auprès de l'opérateur Bisca Bus).

> En cas de vol ou avarie, dans les soutes à bagage, les voyageurs doivent obligatoirement dès la descente de l'autocar faire constater les faits au conducteur. Pour le suivi du dossier, le client laissera ses coordonnées complètes au conducteur.

> En cas de vol, le client doit déposer plainte auprès de gendarmerie ou de la police.

> Pour toute demande relative à un vol ou avarie, le client devra dans un délai de 2 jours ouvrables adresser un courrier de déclaration de sinistre avec les justificatifs originaux nécessaires (titre de transport obligatoire, factures, déclaration de vol...). Les demandes de dédommagement doivent être adressées à l'opérateur du réseau Biscabus.

#### OBJETS TROUVÉS

Les objets trouvés dans un véhicule sont à retirer dans les locaux de l'opérateur du réseau Bisca Bus où ils seront conservés durant 6 mois. Passé ce délai, ils font l'objet d'un don à une association caritative. Pour tout renseignement sur les objets trouvés, contactez l'opérateur Bisca Bus.